

Bourse au BNSSA

DOSSIER D'INFORMATIONS



Coût de la formation : 640€

LE BNSSA QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) est un brevet national français permettant de surveiller et d'assurer la sécurité du public dans les baignades d'accès payant et non payant (plage, plan d'eau, gravière, etc). Il peut aussi intervenir dans les piscines et baignades payantes par dérogation obligatoire.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

Test de prérequis réussi nécessaire pour entamer la formation :

Pour ce test, qui sera effectué au début de la formation, il s'agira de réaliser :

- 200m en crawl, sans dépasser le temps de 3 minutes 30 secondes ;
- 25m en brasse, sans temps limite, afin de juger de la qualité de votre ciseau.

L'examen du BNSSA - épreuves :

Épreuves éliminatoires et non cotées :

Épreuve n°1 :

Parcours de sauvetage de 100m en moins de 2 minutes 40 secondes

- Plongeon et 25m nage libre
- 2 parcours de 25m incluant 15 m d'immersion
- Plongeon canard pour récupérer un mannequin (entre 1,80 et 3,70m)
- 25m de remorquage

Épreuve n°2 :

Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba de 250m en moins de 4 minutes 20 secondes

- Equipement après le signal (dans ou hors de l'eau)
- 200m de palmage (Masque et tuba obligatoire)
- Plongeon canard pour récupérer un mannequin (entre 1,80 et 3,70m)
- 50m de remorquage (Masque et tuba facultatif)



Épreuve n°3 :

80Action du sauveteur sur le noyé (En short et tee-shirt – Lunettes et masques interdits)

- Départ du bord nage approche (15 à 25m)
- 1 prise de face par la victime en détresse
- Le sauveteur se dégage et remorque la victime
- Sortie d'eau de la victime
- Vérification des fonctions vitales.

Épreuve cotée :

Questionnaire à choix multiples de 40 questions (Durée maxi 45 minutes)

Aspects juridiques - Organisation des secours - Structures publiques de secours

- 3 à 5 réponses possibles 1 réponse au moins est juste
- Réponse considérée comme fausse si incomplète
- Pour être apte il faut 30 réponses justes minimum.

Deux types de formation possibles :

- Formations accélérées en juillet-août (8 séances de 2h en 4 week-ends ou en soirée);
- Formations classiques (de septembre à janvier ou de février à mai).

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA BOURSE

- 1. Résider à Bischwiller depuis plus d'un an ;
- 2. Avoir minimum 17 ans et maximum 40 ans inclus;
- 3. Avoir réussi les tests éliminatoires ;
- 4. Réaliser la formation complète dans un délai de 12 mois ;
- 5. Réaliser et justifier un engagement professionnel de trois mois (CDD rémunéré), en continu ou discontinu, à la piscine de Bischwiller, dans les 24 mois après obtention du diplôme BNSSA afin de recevoir la bourse.

SUBVENTIONS DE LA VILLE

L'aide de la Bourse au BNSSA serait de **100**% du coût de la formation (640€) versé : en deux fois directement au bénéficiaire :

- Un premier versement de 320€ sur présentation de justificatifs de réussite de la formation, de facture acquittée et d'un futur engagement professionnel (CDD rémunéré) à Bischwiller.
- Un deuxième versement de 320€ sur présentation d'une attestation d'engagement professionnel (CDD rémunéré) de 3 mois effectué, en continu ou discontinu, à Bischwiller dans un délai maximum de 24 mois suivant l'obtention de son diplôme.



POUR CANDIDATER À LA BOURSE BNSSA

Démarches:

- Compléter le dossier de candidature à la bourse au BNSSA + pièces justificatives (attestation de réussite des tests éliminatoires, certificat médical de moins de 3 mois justifiant une aptitude physique à la pratique des sports aquatiques, fiche d'inscription CAMNS, Curriculum Vitae, justificatif de domicile, pièce d'identité et RIB (Relevé d'Identité Bancaire);
- 2. Motiver sa demande lors d'une commission d'attribution.

Après la validation de la candidature, le bénéficiaire s'engage à :

- 1. S'inscrire à l'organisme de formation (CAMNS) maximum dans les six mois qui suivent la signature de la convention Bourse au BNSSA;
- 2. Réaliser la formation complète dans un délai de 12 mois maximum ;
- 3. Être présent à tous les rendez-vous organisés par la personne en charge du suivi et fournir les justificatifs de réussite, de paiement et d'engagement professionnel effectué;
- 4. Réaliser et justifier un engagement professionnel de 3 mois, en continu ou discontinu (CDD rémunéré), sur Bischwiller dans les 24 mois après obtention du diplôme.

CALENDRIER DE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES



- 1. RDV de dépôt du dossier de candidature + pièces justificatives ;
- 2. RDV Commission d'attribution de la Bourse au BNSSA, suivie d'un courrier réponse et de conventions, si avis favorable, à signer et retourner à la Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Prévention ;
- 3. Envoi de l'attestation d'inscription à la Formation BNSSA dans les 6 mois qui suivent la signature de la convention de la Bourse au BNSSA;
- 4. RDV de suivi post diplôme : dépôt des pièces justificatives : attestation de réussite, de paiement de la formation et attestation d'un futur engagement professionnel (CDD rémunéré) à Bischwiller ;
- 5. Envoi d'une attestation d'engagement professionnel de 3 mois (CDD rémunéré) effectué, en continu ou discontinu, dans les 24 mois après obtention du diplôme ;
- 6. RDV de Bilan Final.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter

la Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Prévention

soit par téléphone au : 03 88 53 99 44,

soit par mail à l'adresse : suzon.menager@bischwiller.com

